

ANNEXE 4

GRILLE DES APPELLATIONS NORMALISÉES DES SOINS THERMAUX

Grille des appellations normalisées	code générique	pratique générique	définition générique	code soin	Intitulé soin	qualification personnel	orientations concernées et durées de référence conventionnelles (en minutes)												
							VR	RH	NEU	DER	AMB	PSY	GYN	PHL	MCA	AD	IAU	TDE	
1 - boissons	10	cure de boisson	ingestion d'eau minérale à une buvette de l'établissement matériel : buvette	101	cure de boisson	ADST	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	11	d° à domicile	ingestion d'eau minérale au domicile du curiste matériel : buvette et système de transport	102	cure de boisson à domicile	ADST									X	X			
2 - bains	20	bain en piscine	bain général simple en piscine d'eau minérale matériel : piscine simple	201	piscine	ADST	15	15	15			15	15	15	15	15	15	15	
	21	bain en baignoire	bain général simple en baignoire d'eau minérale - matériel : bassins individuels simples	202	bain	ADST	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
				204	bain avec eau courante		10	10	10	10	10			10	10	10			
				211	bain avec eaux mères			10				10					10		
	22	bain local	bain d'un segment corporel en eau minérale - matériel : bassin individuel de forme adaptée avec ou sans diffusion d'air	203	bain local	ADST	10	10	10	10	10		10	10	10				
				216	aérobain local			10					10						
	23	bain général avec adjonction de gaz	bain général en baignoire ou bassin collectif d'eau minérale additionnée de gaz matériel : baignoire avec diffusion d'air ou de gaz	205	bain avec aérobain	ADST	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
				210	bain avec insufflation de gaz		10	10				10	10	10	10				
	24	bain carbo-gazeux	bain général en baignoire d'eau minérale naturellement carbogazeuse matériel ; baignoire avec diffusion de CO2	209	bain carbo-gazeux naturel	ADST								10					
	25	bain individuel avec douche immergée	bain général en baignoire d'eau minérale avec douche immergée (sans participation d'un agent de soins thermaux) matériel ; baignoire équipée de douches	206	bain avec douche en immersion	ADST	10	10	10	10		10	10			10	10		
				212	bain avec irrigation vaginale					10	10								
				214	bain avec irrigation vaginale ou anale				10										
				217	bain avec douche ventrale					10									
26	bain collectif avec douche immergée	bain général en piscine avec douche immergée (sans participation d'un agent de soins thermaux) matériel ; poste individuel en piscine équipé de douches immergées	306	douche sous immersion en piscine	ADST	10	10	10		10	10	10		10	10				
			329	douche de forte pression sous immersion en piscine		10	10	10			10	10		10					
27	bain avec douche sous-marine	bain général avec hydromassage manuel délivré par un agent de soins thermaux matériel : baignoire ou poste individuel piscine équipé d'une douche manuelle	207	bain avec douche sous-marine	AST		10	10	10		10	10	10		10	10	10		
			200	bain avec douche sous-marine carbo-gazeuse									10						
30	douche générale	douche ou pulvérisation générale d'eau minérale délivrée sans participation d'agent de soins thermaux matériel : poste de douche à ajutages multiples	301	douche générale	ADST	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
			300	douche pénétrante (1T)		3	3							3	3				
			310	douche pénétrante générale (1T)		3	3	3						3	3				
			311	douche pénétrante générale (2T)			3												
			324	pulvérisation externe générale				3	3										
31	douche générale au jet	douche générale d'eau minérale délivrée manuellement au Jet par un agent de soins thermaux matériel ; douche au jet manuelle	302	douche générale au jet	AST	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
32	douche locale	douche ou pulvérisation ou irrigation locale	303	douche locale		6	4	3	3	3	3	3	3		3	3			

familles de soins	code générique	pratique générique	définition générique	code soin	intitulé soin	qualification personnel	orientations concernées et durées de référence conventionnelles (en minutes)											
							VR	RH	NEU	DER	AMB	PSY	GYN	PHL	MCA	AD	AU	TDE
			d'eau minérale délivrée sans participation d'un agent de soins thermaux matériel : douche à ajutage unique	314	douche gingivale	ADST				5	5							
				315	douche spéciale pour artérite								3					
				316	douche vaginale en hamac										10	10	10	
				318	pulvérisation faciale et cervicale			4	3									
				319	pulvérisation anale et péri-anale											15	15	
				320	pulvérisation nébulisation		6											
				321	pulvérisation de membres							3	3					
				322	pulvérisation vaginale							3						
				323	pulvérisation externe locale							3	3					
				325	pulvérisation cavité buccale							3	3					
				327	irrigation nasale		6											
				328	irrigation vaginale									10		10	10	
				330	pulvérisation périnéale							3						
				331	douche rénale en ceinture											3	3	
				317	pulvérisation		6										3	
33	douche locale au Jet	douche locale d'eau minérale délivrée manuellement au jet par un agent de soins matériel : douche manuelle à ajutage spécifique	304	douche locale au jet	AST	3	3	3	3	3		3	3	3	3	3	3	
			313	douche locale préaryngée		3												
			332	douche inversée										3	3			
34	douche térébenthinée	douche générale d'eau minérale additionnée d'essence de térébenthine matériel : douche au jet avec adjonction de térébenthine	307	douche d'eau thermale térébenthinée	AST		3											
35	douche intestinale	lavement intestinal à l'eau minérale par canule avec volume et débit importants matériel ; cabine thérapeutique spécifique	312	douche intestinale	AST									10	10			
40	bain de boue (*)	immersion du corps ou d'un segment corporel dans un bassin de boue ou de limon thermal matériel : production de boue et cabines d'application	402	bain de boue général	AST	10	10									10		
			401	bain de boue local		10	10	10										
			413	bain de limon thermal diffusé			10		10									
			416	bain de limon thermal suivi de douche		10	10		10									
41	application générale de boue (*)	application de boue sur l'ensemble du corps - matériel ; production de boue et cabines d'application	406	illutration générale	AST	10	10		10						10			
42	application de boue locale multiple (*)	application localisée de boue ou de cataplasmes sur plusieurs sites d'application dans la limite de 5. matériel : production de boue ou de cataplasme et cabines d'application	405	illutration locale multiple	AST	10	10	10	10		10							
			403	illutration locale									10	10				
			408	cataplasme en application locale multiple			10	10	10	10		10	10	10	10			
43	application de boue locale unique	application localisée de boue sur un site d'application matériel : production de boue et cabines d'application	411	cataplasme à domicile	AST									10	10			
			404	illutration locale unique		10	10	10										
			407	cataplasme en application locale unique			10	10	10	10		10	10	10	10			

familles de soins	code généri	pratique générique	définition générique	code soin	intitulé soin	qualification personnel	orientations concernées et durées de référence conventionnelles (en minutes)															
							VR	RH	NEU	DER	AMB	PSY	GYN	PHL	MCA	AD	AU	TDE				
	44	compresse (*)	Application d'une compresse imprégnée d'eau minérale sur un segment corporel ; compresses d'eau thermale et lit d'application	409	compresse	AST		5	5	5	5		5	5		5	5					
	50	inhalation ou bain de vapeur collectif	Immersion du curiste dans une enceinte collective saturée de vapeurs ou de gaz thermaux matériel : local et diffusion de vapeurs ou gaz thermaux naturels ou artificiels	501	vaporarium	ADST	15	15														
				502	radio-vaporarium		15	15														
				503	émanatorium		15	15														
				504	radio-émanatorium		15	15														
				506	aérosol collectif		15															
				508	électro-aérosol		15														15	
				511	inhalation collective		15														15	
				522	bain de vapeur collectif			15										15	15			
	51	aérosol-thérapie individuelle	inhalation individuelle d'aérosols ou de vapeurs ou de gaz thermaux matériel : générateur d'aérosol ou humage divers types	505	aérosol individuel	ADST	10												10			
				507	aérosol sonore		10												10			
				509	humage individuel		10															
				510	humage nébulisation		10			10	10											
				517	douche nasale gazeuse		10															
				523	aérosol manosonique		10															
	52	soin de vapeur général	exposition du corps du curiste à de la vapeur dans une enceinte individuelle	512	étuve	ADST		10														
				621	bain de vapeur individuel			10														
	53	soin de vapeur local	exposition partielle et individuelle du corps à de la vapeur matériel : étuves locales, douches de vapeur	513	étuve locale	ADST		10	10				10									
				514	douche de vapeur thermale			10					10									
				519	douche de vapeur		10	10														
	64	application de gaz sec	Application sur un ou plusieurs segment(s) corporel(s) de gaz thermal naturel, soit par immersion dans un manchon, soit par douchage matériel : générateur de gaz et matériel d'application	518	bain de gaz sec	ADST		10						10	10							
				524	bain de gaz sec local							10										
				525	douche de gaz sec locale			10					10									
	60	techniques de kinésithérapie collectives	piscine de mobilisation matériel : piscine	601	piscine de mobilisation	kiné		15	15					15				15				
drainage postural en salle commune matériel : table déclinée			604	drainage postural en salle commune	15																	
rééducation respiratoire collective matériel : salle collective			606	rééducation respiratoire collective	15																	
61	techniques de kinésithérapie individuelles (*)	massage sous l'eau ou avec dérivés thermaux - matériel : table et rampe d'affusion	602	massage sous l'eau ou avec dérivés thermaux	kiné		10	10	10		10		10	10	10	10						
		drainage postural en chambre individuelle matériel : table déclinée	603	drainage postural en chambre individuelle		10																
		rééducation respiratoire individuelle matériel : cabine de kinésithérapie	605	rééducation respiratoire individuelle		10																
		piscine de mobilisation individuelle matériel : poste individuel en bassin de mobilisation individuel ou collectif	607	piscine de mobilisation individuelle			10															

* La durée des soins appartenant à ces familles génériques peut, sur prescription médicale, être doublée (ex ; 18 soins de 10 minutes ou 9 soins de 20 minutes).

familles de soins	code générique	pratique générique	définition générique	code soin	intitulé soin	qualification personnel	orientations concernées et durées de référence conventionnelles (en minutes)											
							VR	RH	NEU	DER	AMB	PSY	GYN	PHL	MCA	AD	AU	TDE
7 - pratiques médicales	70	pratiques médicales (hors champ de révision)	douche filiforme	701	douche filiforme					X	X							
			douche médiale	702	douche médiale						X							
			insufflation de trompe	703	insufflation de trompe		X											
			douche pharyngienne	704	douche pharyngienne		X											
			injection de gaz thermaux	705	injection de gaz thermaux			X						X				
			drainage manuel de stases veineuses	707	drainage manuel de stases veineuses									X				
			méthode de déplacement de Proëtz	708	méthode de déplacement de Proëtz		X											
			columnisation du vagin	709	columnisation du vagin									X				
8 - soins particuliers	80	sudation en cabine individuelle	sudation provoquée en cabine de repos individuelle matériel : lit et linge de sudation	801	sudation en cabine individuelle	ADST		10	10						10			
	82	gargarisme bain nasal	gargarisme réalisé avec de l'eau minérale : matériel : buvette et gargarisoir	804	gargarisme	ADST												
			Rinçage des fosses nasales par de l'eau minérale à l'aide d'une pipette nasale matériel : pipette nasale	215	bain nasal		X								X			
	83	enveloppement hydrothérapique	Enveloppement dans des linges imprégnés d'eau minérale matériel : lit de repos et linge d'enveloppement	410	enveloppement hydrothérapique	AST					10							
	84	entéroclyse	instillation intestinale d'eau minérale matériel : cabine thérapeutique spécifique	802	entéroclyse	AST									20	20		
85	couloir de marche	déambulation dans un bassin collectif d'eau minérale limitant l'immersion aux membres inférieurs matériel : piscine de marche avec aërobain et (ou) contre-courant	805	couloir de marche	ADST							10	10					

* La durée des soins appartenant à ces familles génériques peut, sur prescription médicale, être doublée (ex; 18 soins de 10 minutes ou 9 soins de 20 minutes).